

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1/4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : STMicroelectronics

Site inspecté : Fab8 (S.A.S) à Rousset

Date de l'inspection : 21 mars 2007

Constat de l'Inspecteur :

Dépassant ces derniers mois de la valeur limite
en concentration en NH₃ sur l'aveugle acide 102.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : art. 4.4.2 AP 24 11/2006
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement.

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature

A. DONVIELLE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Il s'agit de déversements extrêmement faibles, uniquement sur le laveau 102, et bien en deçà des normes nationales et autres A.P. d'installations similaires.

Les valeurs de rejets NH₃ des laveurs acide, rejets déjà signalés, figurant dans le nouvel arrêté préfectoral, sont pratiquement trop bonnes pour garantir 100% de conformité au regard des technologies en place et de l'érosion du mix de ces technologies.

Le site s'engage à travailler sur l'ajustement des installations de ségrégation et de lavage pour optimiser à la fois les laveurs acides et ammoniaqués sur le 102.

Ajustements sur Q2 ; nouvelles analyses pour évaluation des impacts sur Q3

DRIRE

Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le : 30 mai 2007

Fiche soldée Oui Non

le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2/4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : STMicroelectronics Site inspecté : Fab8 (S.A.S) à Rousset Date de l'inspection : 21 mars 2007

Constat de l'Inspecteur :

Rejet liquide filière 1 :

Des polluants non pris en charge dans l'arrêté d'autorisation ont été détectés (Di(2-ethylhexyl)phthalate 25 g/g ; benzène 0,5 g/g ; chloroforme 0,5 g/g) en avril 2005 dans le cadre de l'action nationale de recherche et de réduction de substances toxiques.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : art. 3.2.3 AP 5/5/97 modifiée.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

A. DENELIE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Ces mesures, début de 2005, à l'occasion d'une campagne national de recherche de substances et d'information, doivent être confirmées.

De nouveaux prélèvements et recherches/analyses de ces 3 substances seront effectués.

Processus en cours ; résultats fin Juin/début Juillet

DRIRE

Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le : 30 mai 2007

Fiche soldée Oui Non

le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3/4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : STMicroelectronics

Site inspecté : Fab8 (S.A.S) à Rousset

Date de l'inspection : 21 mars 2007

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Dépassements des valeurs limite pour les rejets liquides vers la station, au fluor (Fluorèse), en NH₄ (Fluorèse) notamment, depuis juillet 2006 (au moins).

Ecart aux dispositions de : art. 3.2.3 (Annexe 2) AP 5/5/97 modifiée
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

H. DEMIFILLE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Texte initial annulé et remplacé, par :

Nous faisons à la DRIRE dans un délai de 3 mois un dossier sur l'évolution des activités de production sur le site de Rousset, et sur les conséquences relatives aux rejets liquides vers la station du GER, afin de pouvoir mettre en cohérence les dossiers administratifs (anetés d'exploitation) avec les rejets de chaque unité et les charges globales du site admissible par la station aquaria (Dossier de demande d'autorisation, Aneté complémentaire, --)

Le 16/05/07

Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

L'inspection le : 30 mai 2007

Fiche soldée Oui Non

le :

DRIRE

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4/4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : STMicroelectronics Site Inspecté : Fab8 (S.A.S) à Rousset Date de l'inspection : 21 mars 2007

Constat de l'Inspecteur :

Rejets liquides :

- les paramètres suivants ne sont pas contrôlés (mesures) :
 - NO₂, OEST, DB05, phénols, détergents, S.E.C et azote Kjeldahl
- Pour Cd et Hg : la limite de détection est supérieure aux valeurs limite autorisées.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : art. 3.2.3 AP 5/5/97 n° défr
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

(casque 2)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature

A. DENIELLE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous demanderons au GER de compléter / améliorer / préciser, la liste des contrôles / analyses / précisions effectués sur les rejets liquides.

Demande effectuée au GER en Mai

Réponse du GER et compléments de mesures attendus sur Juin 2007

DRIRE

Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le : 30 mai 2007

Fiche soldée Oui Non

le :